



Succession sans livret de famille

Par **Anita71**, le **25/01/2019** à **22:42**

Bonjour Notre famille n'a pas de livret de famille, à ce titre, après nous avoir demandé acte de naissance de certificat d'hérédité et CNI, la banque refuse de verser l'assurance décès que mon père avait souscrit de son vivant...au motif que nous n'avons pas d'acte de décès...nous n'en avons jamais eu...que faire? Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **25/01/2019** à **22:48**

Bonjour

Toute personne peut demander un acte de décès, sans justification particulière.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>

Par **Anita71**, le **25/01/2019** à **23:08**

Bonjour pragma,

Merci pour votre réponse mais il ne s'agit pas de l'acte de décès mais du versement de l'assurance décès.

Mes frères et moi sommes bénéficiaires de cet assurance en tant qu'enfant du defunt (mes parents n'étaient pas mariés) et nous n'avons jamais eu de livret de famille. La banque refuse donc de verser cet assurance décès dans l'hypothese ou mon père pourrait avoir d'autres enfants. Mais ce n'est pas le cas. De plus le livret de famille ne mets pas à l'abri d'enfants cachés non déclarés...

Par **Visiteur**, le **25/01/2019** à **23:19**

Vous écrivez pourtant:

"au motif que nous n'avons pas d'acte de décès...nous n'en avons jamais eu...que faire? "

Par **Anita71**, le **25/01/2019** à **23:49**

Veillez m'excuser en effet je viens de voir que j'avais fait une erreur, c'est au motif que nous n'avons pas de livret de famille que nous ne pouvons pas percevoir l'assurance décès.

Par **Visiteur**, le **25/01/2019** à **23:52**

Le notaire a dû vous remettre un certificat d'hérédité ?

L'assureur doit aussi vous dire quel document ils souhaitent en l'absence de livret de famille !
Fiche d'état civil de chaque enfant par exemple

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>